



Voir aussi nos dossiers :

[Hépatite B : une exception française](#)

[Hépatite B : les avantages de la vaccination](#)

[Sclérose en plaques: sortir la maladie de l'ombre](#)

[Les vaccinations de bébé](#)

Hépatite B et sclérose en plaq

ues : la fin d'une polémique ?

Février 2001

Le 1er février 2001, deux études publiées dans la revue américaine "New England journal of Medicine" semblent totalement disculper le vaccin de l'hépatite B, accusé de pouvoir entraîner l'apparition de cas de sclérose en plaques ou l'aggravation de la maladie chez les personnes déjà atteintes. Point final ou nouvel épisode de cette polémique ? En mai 2000, le débat avait été relancé par l'indemnisation de certains patients par les pouvoirs publics qui implicitement reconnaissaient pour la première fois un lien.

Le 15 mai 2000, la Direction générale de la santé (DGS) a envoyé un avis de reconnaissance à huit personnes, dont trois sont atteintes de sclérose en plaques. Ces lettres ouvraient ainsi droit à une indemnisation. Selon l'édition du Parisien du 25 mai 2000 "l'un de ces courriers, signé par le Professeur Lucien Abenhaïm, directeur de la DGS, (...) expose que - au vu des dernières données de pharmacovigilance et épidémiologiques, communiqués par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé et au vu de votre dossier (...), il existait un lien de causalité entre la vaccination hépatite B et votre état de santé".

Le Code de la santé publique prévoit une procédure particulière pour les dommages liés aux vaccinations obligatoires. Cette commission dépendante du ministère de la Santé, ne gère ainsi que les personnels de santé ; seuls ces derniers ont une obligation de vaccination contre l'hépatite B. Pour le reste de la population, elle est simplement recommandée. Ainsi, l'essentiel des victimes supposées n'ont pas accès à cette commission et n'ont d'autres recours que de se tourner vers les tribunaux.

Une attitude ambiguë...

Depuis 1991, six décisions d'indemnisation pour des affections neurologiques ou rhumatologiques ont déjà été prises, mais c'était la première fois que l'une d'elle concerne la sclérose en plaques.

Ennuyé de cette initiative, le Secrétariat d'Etat à la Santé et aux Handicapés publie un communiqué de presse le 25 mai 2000 au soir qui précise que "cette décision a été prise dans l'intérêt des malade, alors même que les experts (...) n'ont pu conclure jusqu'à présent, sur l'existence d'une association entre cette vaccination et la survenue d'une sclérose en plaques ou d'affections auto-immunes. Ces experts avaient toutefois estimé qu'un risque faible de lien entre le vaccin contre l'hépatite B et ces affections ne pouvait être exclu dans l'état actuel des connaissances".

[Hépatite B et sclérose en plaques :
la fin d'une polémique ? - suite](#)